

La planification au service de la biodiversité et des projets de territoire



SÉMINAIRE & ATELIER :
**QUELLE TRAME VERTE
ET BLEUE DANS
LES DOCUMENTS
D'URBANISME ?**

Louis BOUTRIN

SEMINAIRE TRAME VERTE ET BLEUE



Le cadre juridique

❖ **Loi dite « Grenelle I » (2009) :**

- ⇒ Grands axes pour la création d'une TVB d'ici à 2012
- ⇒ Modifie code de l'urbanisme en intégrant « la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques »

❖ **Loi dite « Grenelle II » (2010) :**

- ⇒ Définit la TVB, ses objectifs et les 3 niveaux d'échelles et d'actions

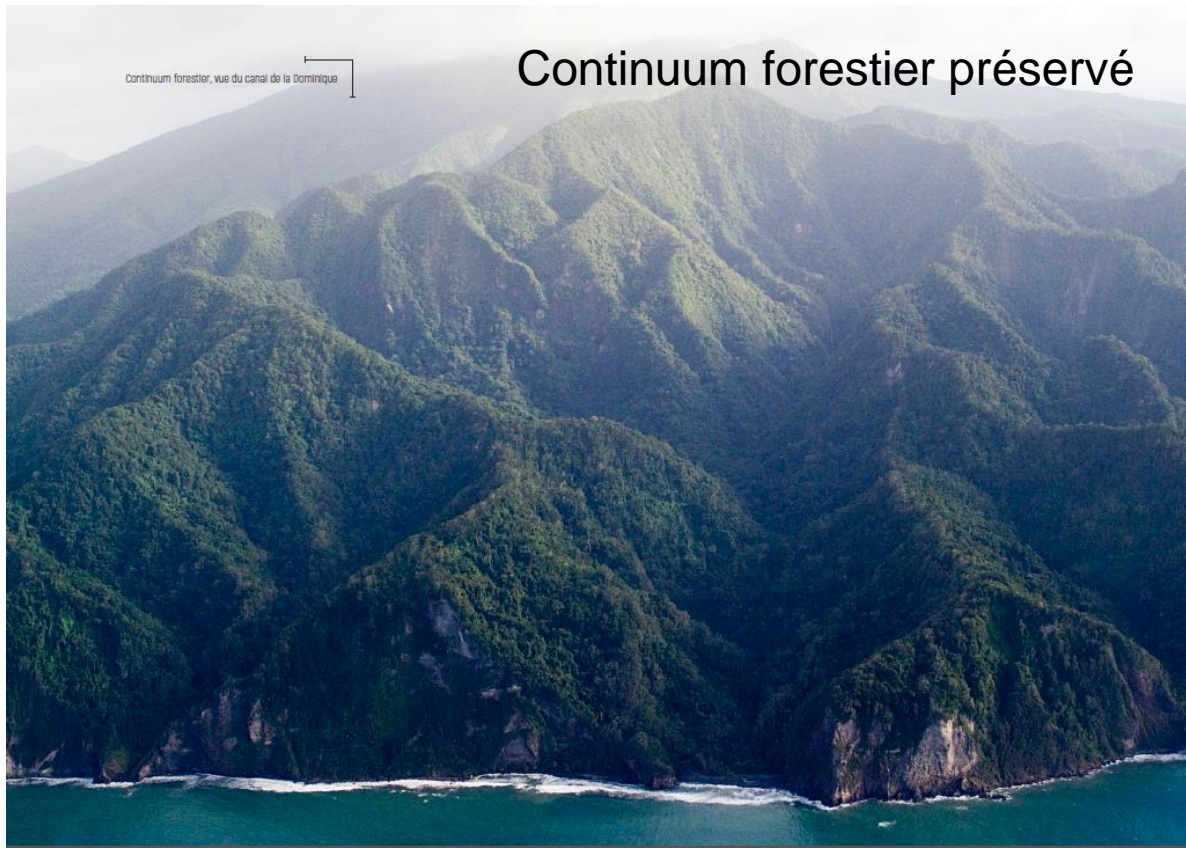
❖ **Décret n°2012-1492 du 27 décembre 2012 relatif à la TVB**

- ⇒ Codifie le dispositif réglementaire de la Trame verte et bleue
- ⇒ Définit le contenu et la procédure d'élaboration des SRCE et du chapitre relatif à la TVB du schéma d'aménagement régional pour les DOM

❖ **Décret n°2014-45 du 20 janvier 2014 portant adoption des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques**

La biodiversité au cœur des projets de territoire

UNESCO – Candidature au Patrimoine Mondial



La biodiversité au cœur des projets de territoire



Label Forêt d'exception

Un contrat de projet 2018-2023

- ⇒ Connaitre et mettre en valeur la biodiversité, les ressources naturelles et les patrimoines de la forêt des volcans
- ⇒ Assurer un lien durable entre forêt, territoire et acteurs
- ⇒ Développer le tourisme vert
- ⇒ Promouvoir l'identité du massif

La biodiversité au cœur des projets de territoire

Opération Grand Site des Salines à la baie des anglais

- ⇒ Préservation et restauration des paysages fragiles et attractifs
- ⇒ Organisation intelligente de la fréquentation intense qu'il faut gérer et maîtriser
- ⇒ Promotion des valeurs du développement durable



Vue sur l'Étang des Salines, depuis le morne des pétrifications

3 niveaux de planification

Loi NOTRe => La CTM se voit confier l'élaboration d'un document de planification, prescriptif et intégrateur des principales politiques publiques sectorielles

- ❖ **Niveau national** : orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques par l'Etat, en association avec un comité national TVB
- ❖ **Niveau régional : co-élaboration par la CTM et l'Etat du chapitre relatif à la TVB du SAR (PADDMA)**
 - ⇒ présentation des enjeux régionaux en matière de continuités écologiques
 - ⇒ cartographie de la Trame verte et bleue territoriale
 - ⇒ mesures contractuelles mobilisables /préservation et remise en bon état des continuités écologiques
- ❖ **Niveau local : prise en compte de la TVB par**
 - ⇒ les documents de planification : SCoT, PLU et cartes communales...
 - ⇒ les projets de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements
 - =>Intégration de l'objectif de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques**